Rapport ministériel sur le rendement

Commissariat aux langues officielles

2014-2015

L'honorable Maryam Monsef, C.P., députée
Ministre des Institutions démocratiques

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, 2015

N° de cat. SF1-1F-PDF
ISSN 2368-5654

Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat aux langues officielles au
http://www.ocol-clo.gc.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Message du commissaire aux langues officielles du Canada 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 3
- Dépenses réelles 11
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 13
- Tendances relatives aux dépenses du Commissariat 14
- Dépenses par crédit voté 14

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 15

- Résultat stratégique 15
- Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques 15
- Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique 18
- Services internes 21

Section III : Renseignements supplémentaires 23

- Faits saillants des états financiers 23
- États financiers 26
- Tableaux d'information supplémentaires 26
- Dépenses fiscales et évaluations 26

Section IV : Coordonnées de l'organisation 27

Annexe : Définitions 29

Notes de fin de document 33

Message du commissaire aux langues officielles du Canada

Je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* du Commissariat aux langues officielles, lequel donne un résumé des réalisations accomplies au cours de l'exercice.

Année après année, je constate la difficulté qu'ont nombre d'institutions fédérales à faire l'offre active de leurs services. Le Commissariat a donc amorcé une étude afin de déterminer les raisons pour lesquelles il demeure difficile de respecter l'obligation d'accueillir le public dans les deux langues officielles et afin de proposer des pistes pour améliorer la situation. Le Commissariat a, de plus, travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration des nouvelles compétences clés en leadership, notamment en ce qui concerne les langues officielles.

Le Commissariat a également participé activement à diverses réunions en préparation d'évènements de grande envergure, tels les Jeux panaméricains 2015, la Coupe du monde de la FIFA de soccer féminin et les Jeux du Canada 2017, dans le cadre de sa stratégie sur l'intégration de la dualité linguistique dans les grands événements sportifs et culturels, mise en œuvre l'année dernière.

Cette année, le Commissariat a travaillé étroitement avec plusieurs organismes du domaine de l'immigration et a publié, en collaboration avec le commissaire aux services en français de l'Ontario, un rapport sur l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire. Ce rapport comportait sept recommandations à l'intention du gouvernement du Canada et une recommandation à l'intention du gouvernement de l'Ontario.

Le nombre de plaintes reçues par le Commissariat a augmenté de 15 % en 2014-2015. Il est toujours un peu difficile d'expliquer les variations dans le nombre de plaintes reçues. Cette hausse ne vise pas une partie de la *Loi sur les langues officielles* en particulier. Ceci dit, les ressources du Commissariat dédiées au respect de la *Loi* sont indéniablement plus sollicitées que par le passé. Toutefois, les informations colligées grâce au sondage sur la satisfaction de la clientèle nous permettent de mieux répondre aux besoins des intervenants et d'améliorer nos procédures.

J'aimerais aussi mentionner que le nombre d'abonnés au compte Twitter du Commissariat a augmenté de 34 %, et le nombre d'abonnés à son compte Facebook, de 51 %.

Finalement, la mise en œuvre d'un milieu de travail 2.0 s'est poursuivie afin de favoriser l'optimisation de la superficie des bureaux et de la technologie, et d'offrir un environnement de travail flexible, respectueux et axé sur la collaboration.

Graham Fraser

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Commissaire : Graham Fraser

Année de création : 1970

Principales autorités législatives : Paragraphe 56(1) de la *Loi sur les langues officielles*[i]

Autre : Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le mandat du commissaire aux langues officielles est de veiller à la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*, de protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et de promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable de déposer au Parlement les rapports administratifs du Commissariat, y compris le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement.

Responsabilités

L'article 56 de la *Loi sur les langues officielles* énonce ce qui suit :

> Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

En vertu de la *Loi*, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi*;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique :** Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.
    - 1.1 **Programme :** Protection des droits linguistiques
    - 1.2 **Programme :** Promotion de la dualité linguistique

    Services internes

Priorités organisationnelles

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*, le Commissariat avait déterminé quatre priorités organisationnelles où des progrès significatifs devaient être réalisés au cours de l'exercice afin d'appuyer pleinement le résultat stratégique du Commissariat. Les principales réalisations à chacune de ces priorités sont présentées dans la section I du présent rapport, alors que la section II offre d'autres accomplissements.

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique ou programmes
1. Intervenir auprès des acteurs clés afin d'accroître la reconnaissance de la dualité linguistique et la sensibilisation à cette dualité.	Nouvelle	Cette priorité est liée au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? Des représentants du Commissariat ont participé à divers réseaux de fonctionnaires fédéraux et à des initiatives du gouvernement, par exemple, une présentation au Comité des sociétés d'État sur les langues officielles. Le bureau régional de l'Atlantique a organisé un panel, intitulé « Dualité linguistique… Laissez-vous inspirer! », durant la première Semaine des langues officielles de l'Atlantique. Cette présentation a été vue par des fonctionnaires dans toutes les provinces atlantiques. Le bureau régional de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut a travaillé avec les trois conseils fédéraux de la région en vue de clarifier la façon dont les conseils		

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé par le RMR ou le RPP.

peuvent appuyer la promotion des langues officielles à la lumière des nouveaux modèles qui ont été créés à leur intention. De plus, le commissaire a rencontré à deux reprises le représentant des présidents des six conseils fédéraux, afin de réitérer l'effet prépondérant de l'orientation donnée par les cadres supérieurs dans les efforts visant à accroître, au sein de la fonction publique, la sensibilisation aux deux langues officielles et l'importance qui leur est accordée.

Des rencontres avec les responsables des langues officielles de certains aéroports, dont l'aéroport international de Winnipeg, ont eu lieu pour discuter de leurs obligations à l'égard des langues officielles et des méthodes possibles de promotion. Le Commissariat était présent aux assemblées annuelles générales du Greater Toronto Airports Authority et des autorités aéroportuaires de Regina et de Winnipeg.

Les représentants du Commissariat ont participé activement à des réunions en préparation de différents événements de grande envergure, dans le but d'accroître la présence des deux langues officielles durant ces manifestations. Il y a eu, entre autres, des rencontres avec des comités et des représentants locaux de la FIFA, des représentants de Sport Canada, des représentants des Jeux panaméricains et parapanaméricains, et le comité organisateur local des Jeux d'hiver du Canada à Prince George. Des rencontres régionales ont également eu lieu afin de bâtir des ponts entre le comité organisateur de la FIFA et les communautés de langue officielle en situation minoritaire et de veiller à ce que la présentation des matchs se fasse dans le respect des deux communautés de langue officielle. Les représentants du Commissariat ont également participé à des réunions préparatoires pour les Jeux d'été du Canada de 2017, à Winnipeg.

Le Commissariat a eu une présence soutenue dans les médias sociaux en ce qui a trait aux événements d'envergure. Par ailleurs, en 2014-2015, le nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Commissariat a augmenté, de 34 % pour Twitter et de 51 % pour Facebook.

Le Commissariat a publié plusieurs documents cette année, dont le guide pour la préparation d'événements bilingues, intitulé *Le Canada en fête*, qui a été mis en ligne sur le site Web, puis distribué à des organisateurs, à des organismes et à des institutions. En février 2015, le Commissariat a aussi publié, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, un livre soulignant le 50e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette publication faisait suite à la série d'activités organisées en 2013 par le Commissariat et l'Université.

Des présentations sur la dualité linguistique ont eu lieu dans des écoles francophones et d'immersion de différentes provinces. Ainsi, dans la région de l'Atlantique, il y a eu 30 présentations, dont 12 dans les écoles d'immersion et 18 dans les écoles francophones. Par ailleurs, sept présentations ont été faites à Edmonton et à Fort McMurray.

Le Commissariat était présent à la WorldPride 2014 de Toronto, au Congrès mondial acadien, dans la Zone des célébrations d'Î.-P.-É. 2014, à Charlottetown, aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2014, aux Jeux d'hiver du Canada de 2015, à Prince George, ainsi qu'au lancement des 400 jours du 400e anniversaire du passage de Champlain en Ontario. Il a aussi participé au Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, qui a eu lieu à Toronto, en octobre 2014.

2. Intervenir de façon ciblée pour assurer la protection des droits linguistiques dans un contexte de restrictions budgétaires et de modernisation des services.	Nouvelle	Cette priorité est liée au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? Le Commissariat a surveillé de près les effets de la restructuration des conseils fédéraux sur les langues officielles. Il a de plus participé aux activités de ces conseils ainsi qu'à celles de divers autres groupes, tels que le Réseau interministériel ontarien des langues officielles, les réseaux interministériels des langues officielles du Manitoba et de la Saskatchewan, le Réseau 41 Atlantique et le Comité d'agences du Nord de l'Ontario. En outre, le Commissariat a assisté aux réunions préparatoires pour la mise sur pied du Comité des langues officielles des Prairies. Trois rapports de suivi de vérification ont été publiés en 2014-2015 : - Suivi sur la vérification de la prestation des services bilingues au public (partie IV de la *Loi*) au sein de Service Canada, publié le 1er avril 2014. Le rapport de vérification contenait sept recommandations; une seule reste à mettre en œuvre entièrement. - Suivi sur la vérification de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi* au sein d'Industrie Canada, publié le 16 juillet 2014. Le rapport de vérification contenait six recommandations; quatre ont été mises en œuvre de manière satisfaisante, deux ont été partiellement mises en œuvre. - Suivi sur la vérification de la prestation des services en français et anglais aux passagers (partie IV de la *Loi*) au sein d'Air Canada, publié le 4 février 2015. Le rapport de vérification comprenait douze recommandations; une seule a été mise en œuvre, six l'ont été partiellement, et cinq restent à mettre en œuvre. Année après année, le Commissariat constate la difficulté qu'ont nombre d'institutions fédérales à faire l'offre active de leurs services. Une étude sur la question est donc en train d'être réalisée, avec la collaboration d'institutions fédérales. Cette étude servira à déterminer les raisons pour lesquelles l'obligation des institutions fédérales d'accueillir le public dans les deux langues officielles continue d'être difficile à mettre en œuvre et à proposer des pistes pour faire des progrès à cet égard. De plus, le Commissariat a fait des présentations portant sur les droits et les obligations en vertu de la *Loi* dans diverses institutions fédérales dans la région de l'Atlantique. Le Commissariat a aussi effectué un suivi auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor au sujet de l'élaboration des nouvelles compétences clés en leadership, notamment en ce qui concerne les langues officielles. Finalement, le Commissariat a amorcé le travail pour la production de 33 bulletins de rendement d'institutions fédérales en vue du rapport annuel 2015-2016. Quant à son étude sur la formation linguistique, le Commissariat a fait des présentations devant divers groupes et institutions fédérales, notamment le Comité consultatif des sociétés d'État sur les langues officielles ainsi qu'un suivi auprès du groupe de travail constitué de fonctionnaires qui a été formé pour examiner les recommandations du commissaire et les façons dont les institutions fédérales s'y prendront pour les mettre en œuvre.		
3. Intervenir auprès des acteurs clés dans les secteurs de l'immigration, de l'accès à la justice et de la petite enfance.	Nouvelle	Cette priorité est liée au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés

		et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

Cette année, le Commissariat a travaillé étroitement avec des organismes des domaines de l'immigration, de la justice et de la petite enfance :

- il a organisé, conjointement avec l'organisme Voice of English-Speaking Québec et la Ville de Québec, un forum sur les nouveaux arrivants à Québec. Le commissaire y a fait une allocution reconnaissant la contribution des nouveaux arrivants d'expression anglaise à la ville et a souligné les efforts de la communauté anglophone pour l'intégration de ces nouveaux citoyens dans la société québécoise;

- il a publié, en collaboration avec le commissaire aux services en français de l'Ontario et la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, un communiqué de presse demandant aux gouvernements de prendre des mesures en vue d'accroître l'immigration francophone;

- il a publié, en collaboration avec le commissaire aux services en français de l'Ontario, un rapport sur l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire. Ce rapport comportait sept recommandations à l'intention du gouvernement du Canada et une recommandation à l'intention du gouvernement de l'Ontario;

- il a présenté un atelier sur l'immigration francophone dans l'Ouest canadien. Cet atelier, qui s'est tenu à Vancouver, a été organisé en collaboration avec la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Le Commissariat a aussi participé, à titre d'observateur, aux rencontres de l'Association multiculturelle francophone de l'Alberta et à celles du Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF). Il a profité d'une rencontre avec le CAIF pour présenter le rapport des commissaires sur l'immigration.

Le Commissariat a établi des liens avec les trois réseaux de soutien à l'immigration francophone de l'Ontario.

En ce qui concerne la petite enfance en milieu minoritaire, le Commissariat a entrepris de recueillir de l'information afin de cerner et de mieux comprendre les lacunes actuelles dans ce domaine, particulièrement pour les communautés de langue officielle en région.

Quant à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le Commissariat a assisté à une séance de formation linguistique offerte par le Centre canadien de français juridique, au nom du Conseil canadien des juges en chef des cours provinciales. Dans son étude sur la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures, le Commissariat avait souligné les particularités du programme Formation en français juridique pour juges canadiens de nomination provinciale, dont l'administration relève de la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. En assistant à cette formation, les représentants du Commissariat ont pu constater le haut niveau de satisfaction des juges participants et réitérer l'importance d'établir, à l'intention des juges de nomination fédérale, un programme similaire axé sur la formation pratique.

4. Gérer une période de transitions tout en favorisant un environnement de travail sain et productif.	Déjà établie	Cette priorité est liée au programme des Services internes.

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

L'harmonisation du programme de gestion du rendement du personnel du Commissariat avec la nouvelle directive du Conseil du Trésor sur la gestion du rendement a été complétée.

La Direction des ressources humaines a travaillé à la mise en œuvre d'un milieu de travail 2.0, qui favorise l'optimisation de la superficie des bureaux et de la technologie, ainsi qu'un environnement de travail flexible.

Le renouvellement des systèmes de gestion de l'information a permis au Commissariat d'amorcer l'examen et l'optimisation de ses processus opérationnels.

Analyse des risques

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* précisait trois risques stratégiques susceptibles d'influer sur le rendement du Commissariat durant cet exercice. Le tableau ci-dessous énumère ces risques ainsi que la stratégie d'intervention ou les mesures d'atténuation qui ont été prévues pour chacun d'eux. Le texte à la suite du tableau décrit les facteurs propres au contexte dans lequel le Commissariat exerce les activités qui ont suscité ces risques.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Indépendance Risque quant au maintien de l'indépendance du commissaire comme agent du Parlement.	Le Commissariat a déterminé les organisations avec lesquelles il pourrait partager certains services, ce qui lui permettrait de fixer les modalités et de préserver son indépendance. Par exemple, une procédure d'échange de séances de formation avec les autres agents du Parlement partageant le même édifice a été mise en place. Ces séances de formation, organisées à l'interne, sont offertes sans frais. Le Commissariat a initié des rencontres avec d'autres agents du Parlement afin de discuter des pratiques exemplaires et des défis que connaissent les sections des enquêtes. Des consultations avec d'autres agents du Parlement ont eu lieu afin de déterminer la	Ce risque est lié au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
	démarche à adopter pour suivre l'évolution du projet de loi C-520. Une lettre commune a été envoyée au Comité sénatorial sur les finances nationales en prévision de ses délibérations sur ce projet de loi. Le 28 janvier 2015, le commissaire a témoigné, avec d'autres agents du Parlement, devant ce comité.	
Pertinence Risque que la pertinence des interventions du commissaire et de ses pouvoirs d'influence soit remise en question.	La collecte et l'analyse de données et d'informations pertinentes, telles les données sur l'immigration amassées pour les besoins du rapport conjoint sur l'immigration francophone et du rapport annuel, ainsi que la collaboration avec des intervenants de différents secteurs, ont contribué à assurer la pertinence et la crédibilité des interventions et des recommandations du commissaire. Une évaluation de la campagne d'information sur le public voyageur, mise en œuvre en 2013-2014, a été réalisée. Du matériel d'information sur les droits du public voyageur, élaboré à partir de la campagne Web, sera distribué au cours de 2015-2016. En janvier, une discussion en groupe a eu lieu avec d'autres agents du Parlement et des représentants de commissions d'enquête au sujet des pouvoirs d'enquête. Il y a été question de la façon de faire le meilleur usage possible de ces pouvoirs et d'autres méthodes d'intervention. La fonction des suivis aux recommandations émises dans le cadre des enquêtes a été revue dans le but de l'uniformiser et de la rendre plus efficace.	Ce risque est lié au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.
Capacité Risque que le Commissariat n'ait pas la capacité requise pour répondre aux attentes des parlementaires, du public et des	La mise en œuvre de la phase I du nouveau système de gestion de cas a débuté, ce qui permettra de rassembler en un seul endroit toutes les demandes entrantes au Commissariat. Des bassins de candidats qualifiés ont été établis afin de pourvoir aux besoins des directions générales, en particulier lorsqu'il s'agit de profils de compétences précises.	Ce risque est lié au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
institutions fédérales.	Les informations colligées grâce au sondage sur la satisfaction de la clientèle permettent à la Direction générale de l'assurance de la conformité de mieux répondre aux besoins des intervenants et d'adapter ses processus opérationnels. Le projet pilote concernant l'octroi d'enquêtes à une firme externe a été évalué et s'est révélé une réussite. Un appel d'offres sera établi afin de créer un bassin de firmes qualifiées pour faire des enquêtes.	

L'exécution du mandat du Commissariat risque d'être entravée par les risques susmentionnés, lesquels dépendent de plusieurs facteurs :

- le nombre actuel de plaintes à traiter;
- l'augmentation considérable du nombre de plaintes reçues depuis l'été 2014;
- la complexité des plaintes reçues;
- l'augmentation du nombre de plaintes pour lesquelles on demande l'utilisation du processus d'enquête formel au lieu du processus de résolution facilité; les deux processus sont maintenant utilisés presque à part égale;
- les espérances plus grandes des intervenants, dont certaines ne correspondent peut-être pas au mandat et aux pouvoirs du Commissariat;
- la mise à niveau du système de gestion de l'information, laquelle, tout en permettant de moderniser les processus opérationnels actuels, représente un important investissement de ressources humaines et financières du Commissariat, ce qui réduit sa capacité d'entreprendre d'autres projets.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
20 776 952	20 988 183	22 944 255	22 415 874	1 427 691

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévues 2014-2015	Réelles 2014-2015	Écart (réelles moins prévues) 2014-2015
170	166	(4)

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique 1 : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.								
Programme 1 : Protection des droits linguistiques	6 814 886	6 908 668	6 959 977	6 959 977	7 485 327	7 134 848	6 527 651	6 321 862
Programme 2 : Promotion de la dualité linguistique	6 548 834	7 223 981	6 902 349	6 902 349	7 057 446	7 007 231	7 033 889	6 494 480
Total partiel	13 363 720	14 132 649	13 862 326	13 862 326	14 542 773	14 142 079	13 561 540	12 816 342
Services internes Total partiel	7 413 232	6 855 534	6 971 199	6 971 199	8 401 482	8 273 795	10 626 223	8 317 674
Total	20 776 952	20 988 183	20 833 525	20 833 525	22 944 255	22 415 874	24 187 763	21 134 016

Les dépense réelles en 2014-2015 sont de 1,4 million de dollars supérieures aux dépenses prévues, principalement en raison de l'adoption de la méthode de la paye en arrérages, des indemnités de départ et de congé parental (1,1 million de dollars) et des dépenses finales liées au déménagement des bureaux de l'administration centrale à Gatineau (0,3 million de dollars). Même si la méthode de la paye en arrérages n'a pas d'incidence sur les charges du Commissariat, elle a occasionné l'utilisation d'autorisations de dépenses supplémentaires.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[ii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
1. Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.	1.1 : Protection des droits linguistiques	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et à l'écoute	7 134 848
	1.2 : Promotion de la dualité linguistique	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et à l'écoute	7 007 231

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	14 132 649	14 142 079

Tendances relatives aux dépenses du Commissariat

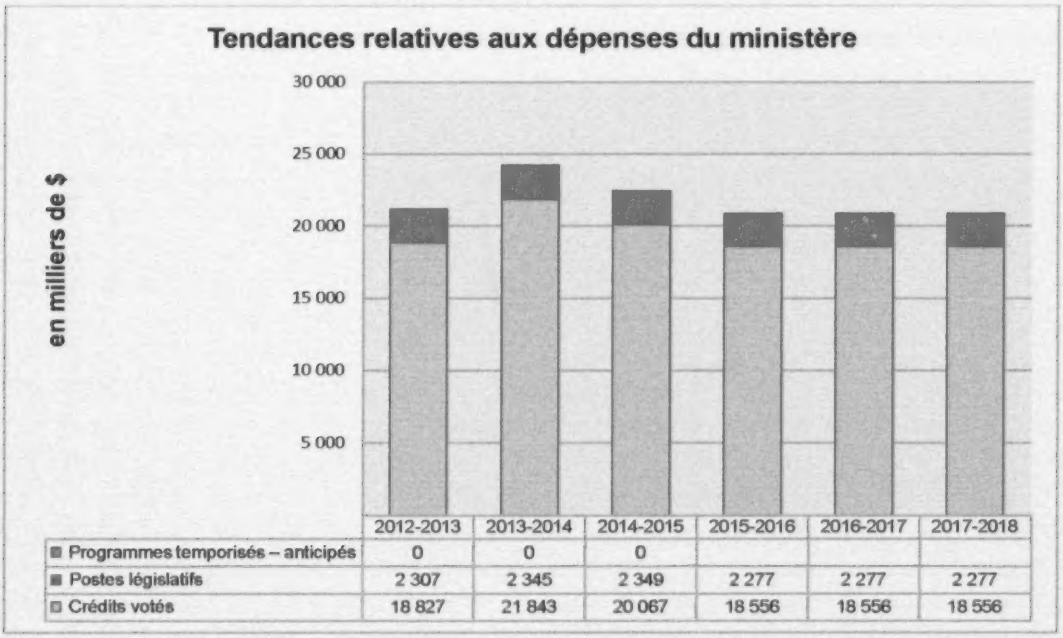

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporisés – anticipés	0	0	0			
Postes législatifs	2 307	2 345	2 349	2 277	2 277	2 277
Crédits votés	18 827	21 843	20 067	18 556	18 556	18 556

En 2013-2014, les dépenses ont augmenté de façon inhabituelle en raison du déménagement des bureaux de l'administration centrale dans un nouvel édifice, situé au 30, rue Victoria, à Gatineau. Le Commissariat s'est vu octroyer, grâce au mécanisme de report inverse des fonds, un financement unique de 2,8 millions de dollars en 2013-2014 afin de couvrir les coûts du déménagement. Cette somme sera remboursée au cours des neuf exercices suivants.

Les dépenses sont aussi plus élevées en 2014-2015, principalement en raison du déménagement des bureaux de l'administration centrale et de la mise en œuvre de la méthode de la paye en arrérages en mai 2014. Même si les paiements de salaires en arrérages n'ont pas d'incidence sur les charges du Commissariat, ils ont occasionné l'utilisation d'autorisations de dépenses supplémentaires.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives du Commissariat, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[iii] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[iv].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques

Description

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles* par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi* grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la *Loi*. Le commissaire peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
6 814 886	6 908 668	7 485 327	7 134 848	226 180

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévues 2014-2015	Réelles 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
63	65	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens sont respectés par l'entremise des réponses à leurs plaintes et à leurs demandes de renseignements	Pourcentage des réponses du Commissariat aux plaintes et aux demandes de renseignements qui sont données dans le respect des normes de service :		
	• la communication initiale avec le plaignant en deux jours ouvrables suivant le transfert du dossier de la plainte à l'analyste;	90 %	94 % – Pour 517 des 550 plaintes recevables, la communication initiale a été faite dans un délai de deux jours.
	• les enquêtes effectuées selon le processus de résolution facilité en 90 jours ouvrables;	75 %	81 % – Pour 221 des 272 plaintes traitées au moyen du processus de résolution facilité dont la date butoir se situait entre le 1er avril et le 31 mars 2015, le dossier a été complété en 90 jours ou moins.
	• les enquêtes effectuées selon le processus d'enquête formel en 175 jours ouvrables;	50 %	23 % – Pour 40 des 174 plaintes traitées au moyen du processus d'enquête formel dont la date butoir se situait entre le 1er avril et le 31 mars 2015, le dossier a été complété en 175 jours ou moins.

	• les demandes de renseignements, visant les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi*, en 30 jours ouvrables.	80 %	On a répondu aux demandes dans les 30 jours ouvrables dans une proportion de 99 % (504 sur 507).
Les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles* savent dans quelle mesure ils respectent les exigences linguistiques et ce qu'ils doivent faire pour satisfaire à leurs obligations en vertu de la *Loi*.	Pourcentage des recommandations du commissaire relatives à la conformité, émises il y a deux ans, qui ont été mises en œuvre par les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la *Loi* dans le contexte des vérifications, des rapports annuels du commissaire et des enquêtes selon le processus d'enquête formel.	60 %	95 % – Le Commissariat a effectué le suivi des 20 recommandations découlant des enquêtes : o 19 ont été mises en œuvre o 1 a été partiellement mise en œuvre 23 % – Le Commissariat a effectué le suivi des 35 recommandations découlant des vérifications : o 8 ont été mises en œuvre

Analyse du rendement et leçons retenues

Outre les réalisations présentées dans le tableau sur les priorités, dans la section I, le Commissariat :

- a doublé l'atteinte de la cible de la norme de service pour les enquêtes réalisées selon le processus d'enquête formel;
- a dépassé la cible de la norme de service pour le processus de résolution facilité;
- a connu une augmentation de 15 % des plaintes reçues, par rapport à 2013-2014;
- a réussi à diminuer de 42 % le nombre de dossiers en inventaire;
- a établi un nouveau système de gestion de cas dont il poursuit la mise en œuvre, tout en continuant d'offrir un service de qualité aux Canadiens et Canadiennes;
- a agi en qualité d'intervenant en Cour fédérale dans le recours judiciaire concernant CBC/Radio-Canada;

- est intervenu devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Rose-des-vents c Colombie-Britannique*. La Cour a rendu sa décision, selon laquelle le droit des parents de l'école Rose-des-vents à une éducation de qualité égale dans la langue de la minorité n'avait pas été respecté;

- est intervenu devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Conseil scolaire francophone du Yukon c Yukon*, concernant le droit à l'éducation dans la langue de la minorité. La Cour suprême du Canada, qui a déterminé qu'il existait une appréhension de partialité de la part du juge de première instance, a renvoyé l'affaire en première instance;

- est intervenu devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Caron c Alberta*, concernant la langue de la législation en Alberta. Une décision de la Cour est attendue au cours de l'année 2015.

Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique

Description

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les divers ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique au Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
6 548 834	7 223 981	7 057 446	7 007 231	(216 750)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévues 2014-2015	Réelles 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
59	55	(4)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Parlement reçoit des conseils et de l'information sur les répercussions des lois, des politiques et des règlements en évolution sur les langues officielles.	Nombre de références aux interventions du commissaire concernant la formulation des lois, des politiques et des règlements en évolution.	10	Les interventions du commissaire ont été citées ou rapportées à 21 reprises dans deux rapports soumis par des comités parlementaires.
	Nombre de comparutions devant des comités parlementaires.	3	Le commissaire a fait des présentations devant des comités parlementaires à quatre occasions, pour les dossiers suivants : son rapport annuel de 2013-2014, le projet de loi C-520, le Budget principal du Commissariat et le développement économique des communautés minoritaires.
	Demandes de renseignements provenant de parlementaires répondues selon la norme de service de 30 jours ouvrables.	80 %	La totalité (100 %) des demandes reçues de la part de parlementaires ont été répondues selon la norme de service du Commissariat.
Le public, les principaux leaders de politiques publiques, les communautés de langue officielle, les medias, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis	Nombre d'activités de promotion incluant les demandes de renseignements généraux et d'outils de promotion.	270	Il y a eu 1 433 activités promotionnelles : 39 discours, 46 entrevues, 2 conférences de presse, 10 communiqués, 7 textes d'opinion, 781 réunions, 33 stands, 7 publications, 2 bulletins électroniques, 471 demandes de renseignements et 35 articles promotionnels.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
à la *Loi* sont au courant des droits et obligations en matière de langues officielles et l'importance de la dualité linguistique au Canada.			
	Nombre de discours livrés et d'entrevues médiatiques accordés par le commissaire.	40	Le commissaire a prononcé 39 discours et accordé 46 entrevues.
	Nombre de récipiendaires des études et des rapports du Commissariat.	1 000	2 568 récipiendaires d'études et de rapports : 1 664 demandes pour le rapport annuel de 2013-2014, et 904 demandes pour le rapport *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones : Pallier le déséquilibre en immigration*.

Analyse du rendement et leçons retenues

Outre les réalisations présentées dans le tableau sur les priorités, dans la section I, et celles qui sont énoncées dans le tableau ci-dessus, le Commissariat :

- a effectué un suivi auprès des institutions fédérales concernant les recommandations formulées dans le rapport annuel 2012-2013. Ce rapport comportait six recommandations, qui comptaient neuf volets au total. L'état de la mise en œuvre d'une des recommandations n'a pu être confirmé puisqu'aucune réponse de l'institution fédérale concernée n'a été reçue. Sept autres volets des recommandations ont été mis en œuvre, et un ne l'a pas été.

- a travaillé, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, à la préparation de la deuxième conférence de l'Association internationale des commissaires linguistiques et des activités connexes.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques sont exclus des services internes du Commissariat et font partie intégrante du programme de la protection des droits linguistiques. Également, étant donné leur mandat spécifique, les services des communications du Commissariat ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du deuxième programme, soit la promotion de la dualité linguistique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
7 413 232	6 855 534	8 401 482	8 273 795	1 418 261

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2014-2015	Réelles 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
48	46	(2)

Les dépenses réelles des Services internes pour 2014-2015 sont de 1,4 million de dollar supérieures aux dépenses prévues, principalement en raison des dépenses finales liées au

déménagement des bureaux de l'administration centrale (0,3 million de dollars) et à la mise en œuvre de la solution partagée de gestion des cas et d'autres outils technologiques pour l'organisation (1,0 million de dollars).

Analyse du rendement et leçons retenues

Le tableau sur les priorités, qui se trouve à la section I du présent rapport, fait état des principales réalisations en appui à la quatrième priorité organisationnelle (Gérer efficacement une période d'importantes transitions tout en favorisant un environnement de travail sain). Outre ces réalisations, le Commissariat :

- a mis en place un protocole d'entente, avec les autres agents du Parlement, visant à offrir de la formation commune dans les deux langues officielles. Un calendrier a donc été établi afin de permettre aux employés de chaque organisation de profiter de la formation offerte; certaines des séances de formation portaient sur la *Loi sur les langues officielles*. Il s'agissait d'un projet pilote qui s'est révélé un succès; l'entente a donc été prolongée, et un nouveau calendrier de formation sera établi;

- a achevé la mise à niveau de son infrastructure de TI et doté les bureaux de son administration centrale de postes de travail portables et mobiles ainsi que d'un réseau sans fil sécurisé dans le cadre de l'initiative Milieu de travail 2.0. Ce remplacement, prévu dans le cadre du cycle de vie, visait à créer un milieu de travail moderne reposant sur un usage efficace des nouvelles technologies en vue de faciliter le réseautage et l'accès aux données et d'améliorer le service à la clientèle;

- a achevé la modernisation et le remplacement de sa plateforme de vidéoconférence dans la perspective d'un milieu de travail ouvert et réseauté qui favorise la collaboration à l'échelle régionale et nationale, tout en améliorant la prestation des services et en optimisant les ressources;

- est en voie de moderniser son système de gestion de l'information et d'optimiser son utilisation afin de donner à son personnel un meilleur accès à l'information et aux outils de travail. Bien qu'elle donne l'occasion de moderniser les processus opérationnels actuels, cette initiative représente un important investissement des ressources humaines et financières du Commissariat. En raison de l'ampleur du projet et de l'investissement, un audit a été amorcé en février 2015 à la demande de la gestion, en vue de déterminer l'état d'avancement du projet en regard des plans initiaux;

- a élaboré un manuel de procédures et de mesures à mettre en place en situation de grève.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	24 018 477	24 572 906	25 242 853	554 429	(669 947)
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	24 018 477	24 572 906	25 242 853	554 429	(669 947)

Comparativement à l'exercice précédent, le total des charges a diminué de 669 947 $, soit de 3 %. Cette diminution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les salaires ont augmenté de 419 733 $, soit de 2 %, en raison des hausses régulières de salaires et du recrutement de personnel pour pourvoir des postes vacants.

- Les autres dépenses de fonctionnement ont diminué de 1 089 680 $, soit de 14 %. En 2013-2014, les charges étaient anormalement élevées en raison des coûts non renouvelables liés au déménagement des bureaux de l'administration centrale à Gatineau et de l'augmentation des coûts connexes à la modernisation des infrastructures des TI du Commissariat.

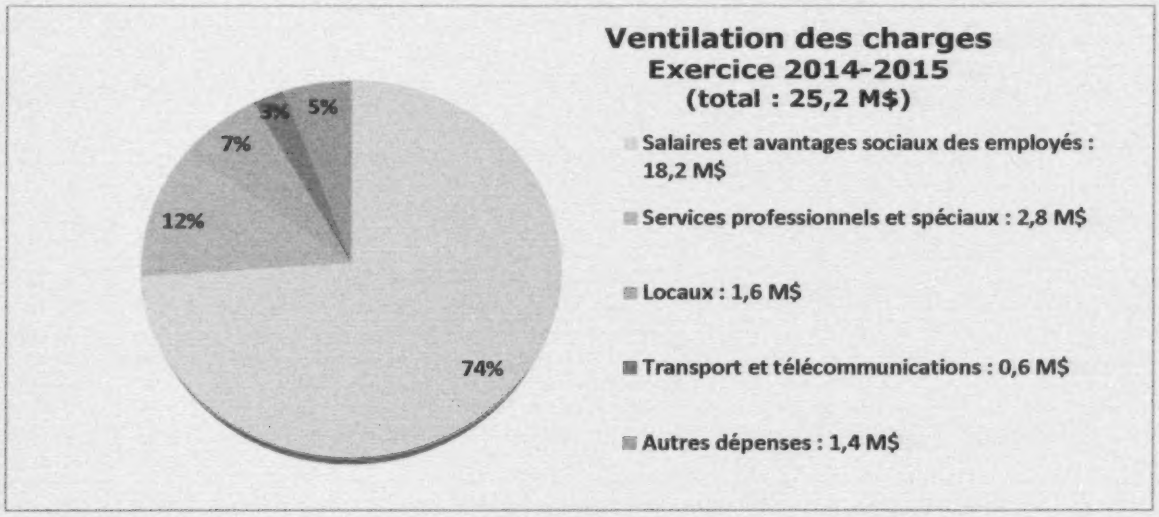

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	3 635 872	3 488 766	147 106
Total des actifs financiers nets	1 989 733	1 762 659	227 074
Dette nette	1 646 139	1 726 107	(79 968)
Total des actifs non financiers	2 531 838	2 308 552	223 286
Situation financière nette	885 699	582 445	303 254

La situation financière nette du Commissariat s'est améliorée de 303 254 $ en 2014-2015, principalement en raison de l'augmentation des immobilisations corporelles requises pour compléter le déménagement des bureaux à Gatineau, de l'acquisition de machinerie et d'équipement, et des charges payées d'avance.

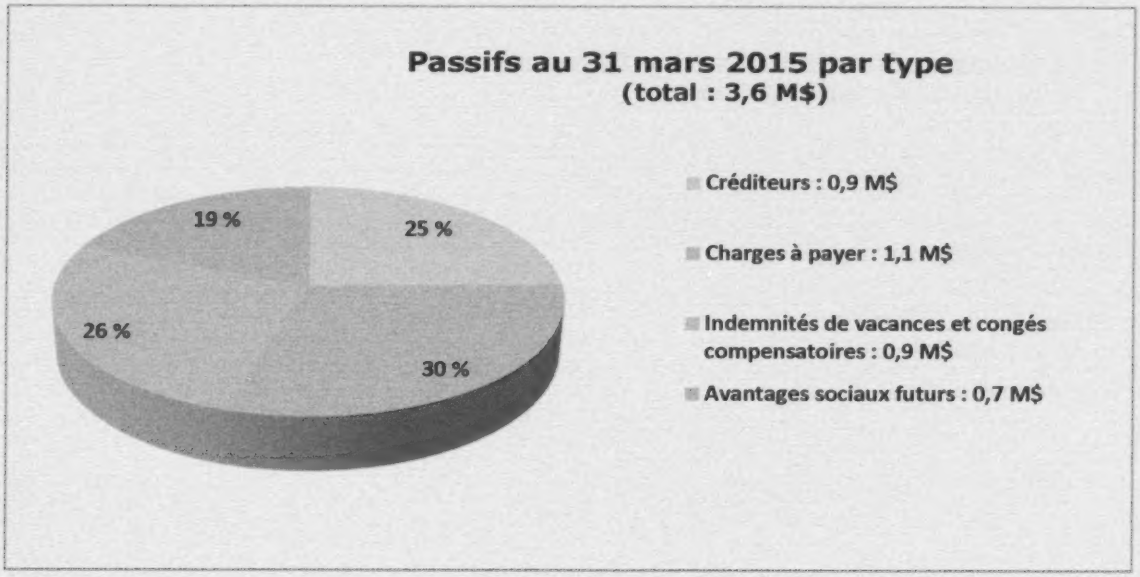
Passifs au 31 mars 2015 par type
(total : 3,6 M$)
19 %
25 %
26 %
30 %
Créditeurs : 0,9 M$
Charges à payer : 1,1 M$
Indemnités de vacances et congés compensatoires : 0,9 M$
Avantages sociaux futurs : 0,7 M$

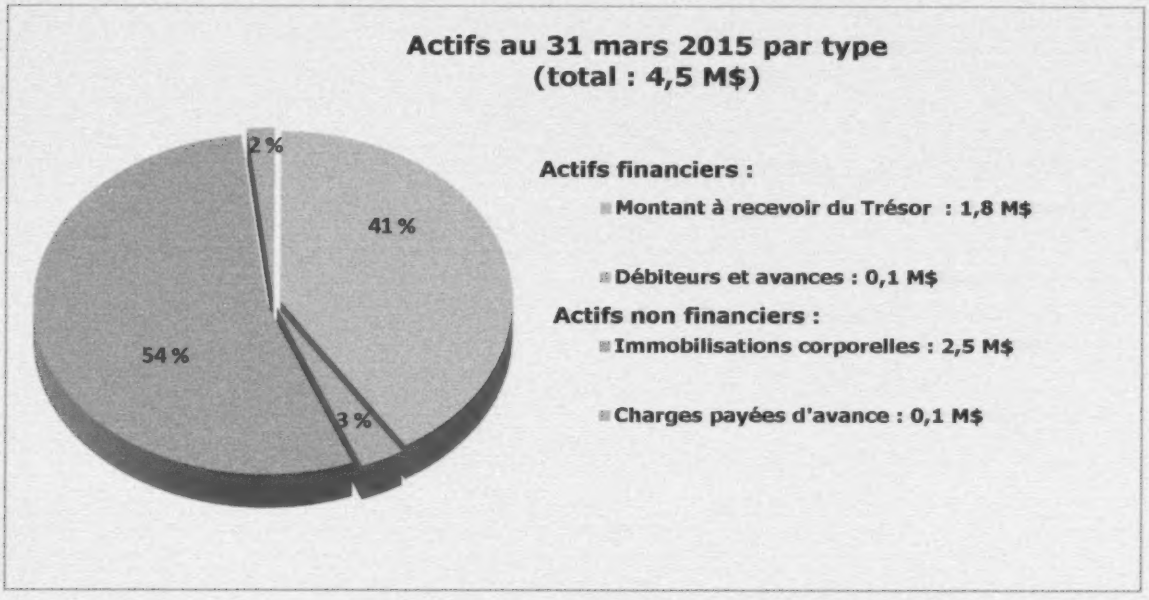
Actifs au 31 mars 2015 par type
(total : 4,5 M$)
2 %
41 %
54 %
3 %
Actifs financiers :
Montant à recevoir du Trésor : 1,8 M$
Débiteurs et avances : 0,1 M$
Actifs non financiers :
Immobilisations corporelles : 2,5 M$
Charges payées d'avance : 0,1 M$

États financiers

Les états financiers audités sont accessibles sur le site Web du Commissariat[v].

Tableaux d'information supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site Web du Commissariat[vi].

- Frais d'utilisation
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[vii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du Commissariat[viii] ou communiquer avec l'un des bureaux suivants :

ADMINISTRATION CENTRALE

30, rue Victoria, 6e étage
Gatineau (Québec) K1A 0T8

Tél. : 819-420-4877 ou
1-877-996-6368
ATS : 1-800-880-1990
Téléc. : 819-420-4873
Courrier électronique :
information@clo-ocol.gc.ca

www.twitter.com/CLOduCanada
www.facebook.com/languesofficielles

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique
Moncton
Tél. : 506-851-7047 ou
1-800-561-7109
Téléc. : 506-851-7046

Région du Québec
Montréal
Tél. : 514-283-4996 ou
1-800-363-0628
Téléc. : 514-283-6677

Région de l'Ontario
Toronto
Tél. : 416-973-1903 ou
1-800-387-0635
Téléc. : 416-973-1906

Sudbury
Tél. : 705-671-4101 ou
1-888-272-3704
Téléc. : 705-671-4100

Région du Manitoba et de la Saskatchewan
Winnipeg
Tél. : 204-983-2111 ou
1-800-665-8731
Téléc. : 204-983-7801

Regina
Tél. : 306-780-7866 ou
1-800-665-8731
Téléc. : 306-780-7896

Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut
Edmonton
Tél. : 780-495-3111 ou
1-800-661-3642
Téléc. : 780-495-4094

Vancouver
Tél. : 1-800-661-3642

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-13.html#h-19

[ii] http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[iii] Comptes publics du Canada 2015, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[iv] Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

[v] http://www.ocol-clo.gc.ca/fr/transparence_transparency/2011-2012/etats-financiers-2011-2012

[vi] http://www.ocol-clo.gc.ca/fr/transparence_transparency/2011-2012/etats-financiers-2011-2012

[vii] Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

[viii] http://www.languesofficielles.gc.ca/fr